

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 160 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY (départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCPAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Participation de la commune de Saint Lothain au déploiement du THD.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1er bis V de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

VU la délibération réf. CO 088 DE du 27 juin 2017 du Conseil Communautaire de la CCPAS approuvant le principe de la prise en charge à hauteur de 100 € par les Communes concernées par le biais d'un fonds de concours du montant restant à charge de la CCPAS dans le cadre du plan de financement proposé par le Maître d'ouvrage le Département du Jura ;

VU la délibération réf. CO 087 DE du 27 juin 2017 du Conseil Communautaire de la CCPAS approuvant la convention de financement du déploiement du Très Haut Débit (THD) sur son territoire avec le Conseil Départemental du Jura - Signature de cette convention le 8 décembre 2017 ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 160 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Participation de la commune de Saint Lothain au déploiement du THD.

VU le complément de déploiement repris dans l'avenant N° 1 et signé le 14 janvier 2019 par les deux parties ;

VU la délibération réf. CO 088 DE du 27 juin 2017 du Conseil Communautaire de la CCAPS approuvant le principe de co-financement à hauteur de 100 € par prise installée et par les Communes concernées par le biais d'une modification libre de l'allocation de compensation des Communes concernées du déploiement du Haut Débit phase 1 sur le territoire de la CCPAS ;

VU la délibération réf. CO 102 DE du 19 septembre 2019 du Conseil Communautaire de la CCAPS approuvant la modification libre des communes de la CCAPS concernées par le plan départemental de déploiement du Très Haut Débit ;

ENTENDU que le cas particulier de la commune de Saint nécessite une délibération complémentaire ;

ENTENDU que la commune de Saint Lothain a bénéficié dès 2014 d'une opération de Montée en Débit à l'initiative du Conseil Départemental, ceci à titre expérimental et sans contribution financière sollicitée auprès de la commune ;

ENTENDU que le nombre de prise déployées sur la commune est de 199 ;

ENTENDU que la commune de Saint Lothain bénéficiera du déploiement de la FFTH (Fibre optique jusqu'au domicile) au cours de la seconde phase, prévue toujours sous Maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental, sur la période 2022-2026 ;

ENTENDU que la commune de Saint Lothain, qui a bénéficié du déploiement de la Montée en Débit dès 2014 sans contribution financière, approuve sa participation financière à concurrence de 100 € par prise déployée, tel que voté par la CCAPS ;

ENTENDU que la commune de Saint Lothain, via une délibération de son Conseil Municipal, demande à la CCAPS que cette contribution soit versée dès lors que l'opération de déploiement de la FFTH (Fibre optique jusqu'au domicile) sera réalisée ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le principe que la contribution financière de la Commune de Saint Lothain, dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit, à hauteur de 100 € par prise, soit versée dès lors que la fibre optique à l'habitant sera déployée dans la commune par le Conseil Départemental du Jura ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

